



FR

CONSEIL DE DIRECTION
100^{ème} session (B)
Rome, 22 - 24 septembre 2021

UNIDROIT 2021
C.D. (100) B Misc 2
Original: anglais
octobre 2021

CONCLUSIONS SOMMAIRES

Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour annoté ([C.D. \(100\) B.1 rév.](#))

1. Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé au document C.D. (100) B.1 rév.

Point n° 2 de l'ordre du jour: Nomination du Premier et Second Vice-Présidents du Conseil de Direction ([C.D. \(100\) B.1 rév.](#))

2. En l'absence du doyen du Conseil de Direction, M. Arthur Hartkamp, le Conseil a nommé temporairement M. Henry Gabriel, comme Premier Vice-Président, et M. Hans Georg Bollweg, comme Second Vice-Président, pour la deuxième réunion de la 100^{ème} session.

Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports

a) Rapport annuel 2020 ([C.D. \(100\) B.2](#))

3. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur les activités de l'Institut en 2020. Le Conseil a exprimé sa reconnaissance au personnel du Secrétariat pour son dévouement et son travail acharné dans la mise en œuvre du mandat de l'Institut, comme en témoignent les nombreuses activités entreprises malgré les difficultés causées par la pandémie.

b) Rapport sur la Fondation d'UNIDROIT ([C.D. \(100\) B.3](#))

4. Le Conseil a pris note du rapport du Président de la Fondation d'UNIDROIT et a remercié la Fondation pour son soutien continu, en particulier pour les travaux menés en vue du développement d'une méthodologie sur les évaluations économiques et les résultats obtenus dans le domaine des meilleures pratiques en matière de registres électroniques.

Point n° 4 de l'ordre du jour: Mise à jour et détermination de la portée de certains projets inscrits au Programme de travail 2020 - 2022

a) Insolvabilité bancaire ([C.D. \(100\) B.4](#))

5. Le Conseil a pris note des travaux exploratoires et du rapport de faisabilité préparé par le Secrétariat depuis la 100^{ème} réunion du Conseil de Direction tenue en avril/mai 2021.

6. Le Conseil a approuvé le champ d'application proposé pour le projet, sous réserve des normes réglementaires existantes et en soulignant l'accent mis sur les petites banques, a convenu d'accorder au projet une priorité élevée et a autorisé le Secrétariat à créer un Groupe de travail.

b) Structure juridique des entreprises agricoles (C.D. (100) B.5)

7. Le Conseil a pris note des progrès réalisés dans la définition du champ d'application du projet relatif à la structure juridique des entreprises agricoles, a décidé d'accorder une priorité élevée à ce projet et a autorisé le Secrétariat à créer un Groupe de travail dont la tâche principale, en vue de la prochaine session du Conseil de Direction, consistera à définir plus précisément le champ d'application du projet.

Point n° 5 de l'ordre du jour: Loi type sur l'affacturage (C.D. (100) B.6)

8. Le Conseil a pris note des progrès réalisés par le Groupe de travail chargé d'élaborer une Loi type sur l'affacturage.

Point n° 6 de l'ordre du jour: Loi type sur les récépissés d'entrepôt (C.D. (100) B.7)

9. Le Conseil a pris note des progrès accomplis depuis sa 99^{ème} session par le Groupe de travail chargé d'élaborer une Loi type commune CNUDCI/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt. Le Conseil a autorisé la proposition de prolongation du projet d'une année civile, avec la présentation du premier projet complet lors de sa 102^{ème} session, en mai/juin 2023.

Point n° 7 de l'ordre du jour: Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces (C.D. (100) B.8)

10. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement du projet sur les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces depuis la 99^{ème} session du Conseil de Direction tenue en septembre 2020.

Point n° 8 de l'ordre du jour: Actifs numériques et droit privé (C.D. (100) B.9)

11. Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés par le Groupe de travail sur les actifs numériques et le droit privé.

Point n° 9 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des biens matériels d'équipement mobiles

a) Activités extraordinaires sur la Convention du Cap et le Protocole aéronautique (présentation orale)

12. Le Conseil de Direction a pris note des activités extraordinaires entreprises concernant la Convention du Cap et le Protocole aéronautique dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

b) État de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial (C.D. (100) B.10)

13. Le Conseil s'est félicité des informations fournies par le Secrétariat sur les fonctions de Dépositaire de l'Institut et sur les activités entreprises pour promouvoir la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial.

c) *État de mise en oeuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC) (C.D. (100) B.11)*

14. Le Conseil de Direction a pris note des progrès accomplis par la Commission préparatoire et le Secrétariat dans la mise en œuvre du Protocole MAC.

d) *Candidature d'UNIDROIT aux fonctions d'Autorité de surveillance du Registre international établi en vertu du Protocole MAC (C.D. (100) B.12)*

15. Le Conseil de Direction a discuté i) de l'opportunité pour UNIDROIT d'assumer le rôle d'Autorité de surveillance du Registre international qui sera établi en vertu du Protocole MAC, et, dans une moindre mesure, ii) de la façon dont les fonctions d'Autorité de surveillance pourraient être incorporées dans la structure de gouvernance d'UNIDROIT. Aucun consensus n'a été atteint sur ces questions. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de préparer des informations plus détaillées sur les tâches spécifiques qui seraient demandées au Conseil de Direction, si UNIDROIT était nommé Autorité de surveillance, et une analyse d'un double système, avec une nouvelle entité internationale créée pour remplir le rôle d'Autorité de surveillance et UNIDROIT comme secrétaire de ladite entité.

Point n° 10 de l'ordre du jour: *Principes relatifs aux contrats de réassurance (C.D. (100) B.13)*

16. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des travaux du projet portant sur les Principes relatifs aux contrats de réassurance (PRICL).

Point n° 11 de l'ordre du jour: *Mise à jour sur la publication du Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles (Guide CITA) (C.D. (100) B.14)*

17. Le Conseil de Direction a pris note des informations fournies par le Secrétaire Général concernant la publication du Guide juridique CITA et a félicité UNIDROIT et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) pour l'instrument élaboré conjointement.

Point n° 12 de l'ordre du jour: *Protection internationale des biens culturels (C.D. (100) B.15)*

18. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des activités entreprises et des partenariats développés pour la promotion des instruments d'UNIDROIT dans ce domaine.

19. Le Conseil a également pris note de la poursuite des travaux sur les collections d'art privées.

Point n° 13 de l'ordre du jour: *Les instruments d'UNIDROIT et la pandémie du COVID-19 (C.D. (100) B.16)*

20. Le Conseil de Direction a pris note de l'état d'avancement des initiatives et des travaux du Secrétariat dans la préparation d'une série de documents d'orientation visant à faire mieux connaître les instruments d'UNIDROIT, tels que les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (PICC) et les Principes de droit des contrats de réassurance (PRICL), et le rôle important qu'ils peuvent jouer pour faciliter la reprise économique après la pandémie de COVID-19.

21. Le Conseil a également pris acte des progrès accomplis par le Secrétariat, en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Chambre de

commerce internationale d'Italie (CCI Italie) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), en ce qui concerne l'élaboration d'un document d'orientation présentant les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et d'événements désastreux similaires, ainsi que des cadres juridiques nationaux et de la pratique, afin de renforcer le cadre juridique de l'agriculture contractuelle et, plus largement, la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Point n° 14 de l'ordre du jour: *Promotion des instruments d'UNIDROIT* ([C.D. \(100\) B.17](#))

22. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétariat sur les activités entreprises pour promouvoir les instruments d'UNIDROIT depuis la 99^{ème} session du Conseil de Direction tenue en septembre 2020.

Point n° 15 de l'ordre du jour: *Bibliothèque d'UNIDROIT et activités de recherche* ([C.D. \(100\) B.18](#))

23. Le Conseil a pris note des développements de la Bibliothèque dans les circonstances sans précédent imposées par la pandémie et s'est félicité qu'elle encourage la recherche grâce au Programme de bourses de recherche et de stages.

Point n° 16 de l'ordre du jour: *Ressources et politique d'information d'UNIDROIT* ([C.D. \(100\) B.19](#))

24. Le Conseil a pris note des développements des ressources et de la politique de l'Institut en matière d'information, y compris les publications papier et électroniques dans la Revue de droit uniforme, les réseaux sociaux et le site Internet.

Point n° 17 de l'ordre du jour: *Proposition par le Secrétaire Général d'une nouvelle procédure de nomination des Correspondants (2022 – 2025)* ([C.D. \(100\) B.20](#))

25. Le Conseil a approuvé le plan proposé par le Secrétaire Général pour la nouvelle procédure de nomination des Correspondants.

Point n° 18 de l'ordre du jour: *Politique relative aux lanceurs d'alerte et aux représailles* ([C.D. \(100\) B.21](#))

26. Le Conseil de Direction a pris note du projet de politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements (lanceurs d'alerte) et de lutte contre les représailles préparé par le Secrétariat et a déclaré qu'il n'avait aucune objection à son application immédiate, si nécessaire, en attendant que certaines questions soient réglées dans le cadre de la prochaine révision du Règlement.

Point n° 19 de l'ordre du jour: *Académie d'UNIDROIT* ([C.D. \(100\) B.22](#))

27. Le Conseil de Direction a accueilli avec satisfaction la proposition de créer l'Académie d'UNIDROIT et a approuvé cette initiative.

Point n° 20 de l'ordre du jour: *Nouveau site Internet d'UNIDROIT* ([C.D. \(100\) B.23](#))

28. Le Conseil de Direction a exprimé son appréciation et a félicité le Secrétariat pour le nouveau site Internet d'UNIDROIT, ses nouvelles caractéristiques et le nouveau service d'hébergement.

Point n° 21 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 101^{ème} session du Conseil de Direction

29. Le Conseil a décidé que la 101^{ème} session du Conseil de Direction se tiendrait du 25 au 27 mai 2022, au siège d'UNIDROIT à Rome.